

La réforme des restrictions verticales S'adapter au nouveau cadre

1^{er} juin 2022 – MEDEF Paris



Réforme du règlement sur les accords verticaux : quels changements dans les relations de distribution ?

Après 10 années d'application du règlement n° 330/2010, le nouveau règlement sur les accords verticaux et ses lignes directrices entrera en vigueur le 1^{er} juin 2022. Ce règlement, essentiel dans les relations fournisseurs / distributeurs, offre une grande sécurité juridique en définissant les conditions pour échapper à l'interdiction des ententes dans les relations verticales.

Les nouvelles règles bouleversent les principes établis en s'adaptant aux enjeux du commerce en ligne et à l'évolution des réseaux de distribution. Au programme : modification des règles du jeu pour la vente en ligne et les plateformes, encadrement de la distribution duale et des clauses de parité, ouverture aux doubles prix, meilleure protection des réseaux de distribution et possibilité d'exclusivités partagées, etc.

Les intervenants décrypteront pour vous cette réforme et vous donneront les clés de lecture pour comprendre les incidences concrètes sur l'activité des entreprises et sécuriser les pratiques et contrats afin d'éviter de s'exposer aux sanctions financières du droit de la concurrence.

INTERVENANTS

Philippe Chauve, chef d'Unité à la DG Concurrence de la Commission européenne

Daniel Diot, secrétaire général de l'ILEC

Paul Nihoul, juge au Tribunal de l'Union européenne et professeur à l'UCLouvain

Fabrice Picod, professeur à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

Frédéric Puel, avocat associé Fidal

PROGRAMME

13h30 ■ **Accueil des participants**

14h00 ■ **Introduction – Les lignes directrices de la réforme :**
Fabrice Picod et Frédéric Puel

14h30 ■ **La distribution duale – l'abaissement des seuils d'exemption et la question des échanges d'informations** (modération - Fabrice Picod) :
- Position de la Commission européenne : Philippe Chauve
- Point de vue des entreprises : Daniel Diot
- Point de vue des avocats : Frédéric Puel
- Position du Tribunal de l'Union européenne : Paul Nihoul
- Questions-réponses

15h15 ■ **Le double prix et la fin du principe d'équivalence – vers la fin de la sacralisation de la vente en ligne ?**
(modération - Fabrice Picod) :
- Position de la Commission européenne : Philippe Chauve

- Point de vue des entreprises : Daniel Diot
- Point de vue des avocats : Frédéric Puel
- Position du Tribunal de l'Union européenne : Paul Nihoul
- Questions-réponses

16h30 ■ **La clause de parité – le rééquilibrage des relations plateformes-détaillants** (modération - Fabrice Picod) :
- Position de la Commission européenne : Philippe Chauve
- Point de vue des entreprises : Daniel Diot
- Point de vue des avocats : Frédéric Puel
- Position du Tribunal de l'Union européenne : Paul Nihoul
- Questions-réponses

17h15 ■ **Conclusion** – Fabrice Picod

17h30 ■ **Cocktail de clôture**

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription gratuite mais obligatoire jusqu'au 27 mai 2022 depuis le lien <https://bit.ly/3si3Jx5>

Lieu : Grand auditorium du MEDEF – 55 avenue Bosquet – F-75007 Paris

Parking/bus/métro : Parking Vinci École militaire / Métro ligne 8 – École militaire / Bus 80 et 92 – arrêt avenue Bosquet.

Possibilité de suivre la conférence sur place ou à distance via Webex.